



Ballon d'eau chaude mural tombé dans la baignoire.

Par **IACCONI**, le **26/11/2007** à **11:15**

Bonjour,

Le ballon d'eau chaude mural situé au-dessus de la baignoire est tombé de la salle de bain de ma mère qui est locataire de ce studio. Il a éventré la baignoire. D'après les normes de sécurité, il semble qu'il soit interdit de fixer un tel élément au-dessus d'une baignoire.

Quels sont les recours ? Puis-je me retourner vers le bailleur ou le propriétaire ? si oui quel est le motif ?

Suis-je tenu de m'acquitter de l'intégralité du loyer de ma mère pendant la durée des travaux ?

Que me conseiller-vous?

Encore merci de vos réponses.